



Communiqué de presse

Coire, le 21 octobre 2025

Consultation sur le paquet Suisse-UE

La Confédération doit clarifier l'implication de la branche

La CI pour le secteur agroalimentaire (CISA) est d'avis que le paquet d'accords entre la Suisse et l'UE est une voie praticable. Le volet agricole et les accords portant sur les denrées alimentaires et sur l'électricité ont été bien négociés et permettent au secteur agricole et alimentaire suisse de continuer à profiter des accords bilatéraux I et II. Il est toutefois décisif que la Confédération clarifie rapidement la manière dont les praticiennes et les praticiens du secteur agricole et alimentaire seront associés à la modification des réglementations et au droit de participation (decision shaping). Cet aspect est central pour établir la confiance à l'égard des nouveaux accords.

«Nous soutenons une relation fiable avec l'UE», dit Otmar Hofer, président de la CI pour le secteur agroalimentaire. «Avant que le paquet d'accords soit discuté au Parlement, les secteurs de l'agriculture, de la transformation et du commerce doivent savoir comment ils seront associés à l'élaboration des nouveaux processus.» Il est important que la branche puisse apporter sa contribution sans délai, dès l'élaboration des processus de participation. La CISA est convaincue que cette marque de confiance sera décisive dans le débat, chargé d'émotions, sur le paquet d'accords.

Plus de chances que de risques

Dans sa réponse à la consultation, la CISA estime que les chances offertes par le volet agricole et les accords portant sur les denrées alimentaires et sur l'électricité sont plus importantes que les risques. Elle part du principe que l'application des nouvelles réglementations – en particulier dans le droit des denrées alimentaires – restera pragmatique, comme ce fut le cas jusqu'à présent (l'accord vétérinaire entre la Suisse et l'UE existe depuis 1999).

Les accords bilatéraux renforcent la création de valeur et l'emploi de façon ciblée

La création de places de travail attractives dans le secteur agroalimentaire est étroitement liée à des relations bien réglementées avec nos voisins européens. L'exportation et l'importation sans obstacle de denrées alimentaires, de semences ou de plantes par la réduction des obstacles techniques au commerce sont dans l'intérêt de l'ensemble de la branche, mais aussi des consommatrices et consommateurs. C'est précisément ce que garantissent les accords bilatéraux, tandis que la Suisse conserve sa pleine souveraineté sur la protection douanière en matière agroalimentaire et sur sa politique agricole.

[Prise de position](#) (en allemand); [prise de position](#) sur valeur des accords bilatéraux I et II

**Recherche sur les contrôles, les assiettes de charcuterie et la confection de gâteaux**

La commission de l'UE ne peut pas mener directement des contrôles dans les fermes suisses ou dans les entreprises transformatrices. Celles et ceux qui commercialisent leurs produits sans intermédiaires peuvent, comme en Alsace ou dans le Vorarlberg, continuer de les vendre à la ferme. [Informations complémentaires dans nos FAQ.](#)

Renseignements complémentaires: Christof Dietler, directeur, 079 777 78 37